

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 11 - 19

Séance du 24 novembre 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 32

Représenté : 1

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET : *Etaient présents :* Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

DISPOSITIF D'INTERVENANT
SOCIAL EN GENDARMERIE

MISE EN PLACE
D'UN POSTE MUTUALISE
SUR LES COMPAGNIES
DE GENDARMERIE

DE LA VALETTE ET HYERES

PARTICIPATION DES
PARTENAIRES CONCERNES

ACCORD DE PRINCIPE
DE LA COMMUNE

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, Helen ETCHANCHU, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel

Etait représenté :

Conseiller Municipal : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT)

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :
Monsieur le Maire

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201124-DEL20201119-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Par courrier ci-joint reçu ce jour, Monsieur le Préfet informe la Commune du projet de créer, à la demande du groupement de gendarmerie du Var, un poste d'*Intervenant social en gendarmerie mutualisé* sur les compagnies de gendarmerie de la Valette et de Hyères.

L'intervenant social assure le premier accueil d'une personne dont la détresse sociale est révélée dans le cadre de l'activité des forces de sécurité. Il permet une intervention de proximité et un repérage des situations qui nécessitent une prise en charge par les services sociaux ou organismes compétents.

La préfecture sollicite l'ensemble des institutions intéressées par le dispositif (Département, CAF, communes et E.P.C.I) afin de cofinancer le poste, étant précisé qu'il sera pris en charge en majeure partie par l'Etat.

Il est proposé au Conseil Municipal, dans ce contexte, de faire part à Monsieur le Préfet d'un accord de principe de la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer pour contribuer financièrement à la mise en place du dispositif susvisé.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de faire part à Monsieur le Préfet d'un accord de principe pour contribuer financièrement à la mise en place du dispositif susvisé.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY